

4.6 Grille de validation des compétences

QUOI

La grille de validation de l'outil Compétences retrace à la fois l'évaluation et la validation des compétences de l'individu.

Le document comprend le nom et le prénom de la personne et le profil professionnel choisi parmi ceux qui figurent dans le Catalogue des besoins professionnels

L'outil est composé de plusieurs sections :

- la *colonne des compétences* énumérant et décrivant les compétences selon les normes indiquées dans le Catalogue des besoins professionnels ;
- la *manière dont elle a été évaluée*, avec deux options : l'une pour l'entretien technique et l'autre pour l'épreuve pratique ; pour chaque compétence, il est nécessaire de choisir le type d'évaluation/évaluation réalisée : il est possible de choisir les deux ou une seule d'entre elles ;
- il s'agit de la *colonne des compétences disponibles*, offrant deux options, selon les résultats de l'évaluation ; pour chaque compétence, il est nécessaire d'indiquer si la compétence est disponible ou non, en indiquant si elle a été démontrée par le candidat lors de l'évaluation ou non ;
- la *colonne des notes* peut être remplie avec des informations détaillées supplémentaires si elles sont disponibles.

Enfin, nom, prénom et signature de l'expert professionnel et signature de l'opérateur

POURQUOI

L'objectif de l'outil est d'enregistrer formellement la possession réelle des compétences déclarées par l'individu dans le dossier personnel et de décrire les méthodes d'évaluation utilisées.

OMS

L'opérateur et l'expert professionnel sont responsables de la réalisation de l'outil.

L'outil est signé par les deux.

QUAND

PHASE DE VALIDATION.

La grille de validation des compétences est remplie comme suit :

- avant l'évaluation, après réception du dossier personnel et des justificatifs fournis par l'individu, l'opérateur IVC remplit la *colonne des compétences* ;

- avant l'évaluation, au cours d'une réunion, l'opérateur IVC et l'expert professionnel établissent la méthode d'évaluation appropriée pour chaque compétence et remplissent la *colonne comment elle a été évaluée* ;
- après l'évaluation, l'opérateur IVC et l'expert professionnel décident, compétence par compétence, si l'individu en est propriétaire, remplissent la *colonne compétence disponible* et signent le document.

OÙ

L'outil est utilisé comme une activité de back-office et traité sur le lieu de travail de l'opérateur et/ou sur le lieu de l'évaluation de l'individu.